

Suite a une condamnation in solidum

Par LOLIL_old, le 28/06/2007 à 11:33

suite a une condamnation" in solidum", je suis le seul a avoir paye.comment faire pour me faire rembourser la moitie .merci .

Par hanan, le 28/06/2007 à 12:11

bonjour,

biensûr que vous disposez d'un recours...

c'est ce qu'on apelle **l'action récursoire** qui vous permet de vous retourner contre la personne avec qui vous étiez tenu pour solidaire de la dette...

le seul risque qui se présente maintenant à vous c'est de vous retrouver devant une personne qui est insolvable...